

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de
l'Ariège (09)
Hôtel du Département
5 - 7 rue du Cap de la Ville
09001 FOIX CEDEX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège (09)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 22090001300016

Code postal / Ville : 09001 FOIX CEDEX

Groupeement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des Marchés Publics - Mail : smarches@ariège.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

•Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

•Déclaration sur l'honneur : - Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

•Attestation de régularité concernant l'emploi des travailleurs handicapés : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

•Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

•Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

•Attestations fiscales et sociales : Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

•Copie Jugement Redressement Judiciaire : Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles : Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

•Extrait de l'inscription au RCS ou K-BIS : Attestation de moins de 3 mois

•Déclaration d'effectifs : - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

•Références de service ou fournitures similaires : - présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

•Liste des moyens techniques : - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

•Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 18 mai 2022 - 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : -Valeur technique des prestations : 55%

-Prix des prestations : 35%

-Délai d'exécution (livraison) : 10%

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés, sur tout ou partie des offres.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture d'une pelle à pneus compacte d'occasion, 15 à 17T maximum, Bras Déporte, 4 roues motrices, pour le Parc Matériel et Travaux du Conseil Départemental de l'Ariège

Classification CPV : 43261000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le matériel dont le descriptif technique est indiqué aux articles 3 et 4 du CCTP, est destiné à l'entretien, au terrassement, au curage de fossés et au dérasement des abords routiers. Il devra également charger toute sorte de matériaux.

Son exploitation est quotidienne et dure toute l'année (+/- 1000h/an).

Délai de livraison : 2 mois maximum à compter de la date de notification du marché.

Le candidat à la possibilité de proposer un délai inférieur ou égal au délai maximum qu'il précisera à l'article 3.3 de l'acte d'engagement.

Les variantes ne sont pas autorisées, il n'est pas prévu d'option

Aucune forme de groupement n'est imposée par le Pouvoir Adjudicateur

A titre indicatif, les prestations commenceront le 20 juillet 2022

Lieu principal d'exécution : Parc Matériel et Travaux du Conseil Départemental de l'Ariège

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

29 avril 2022